



HAL
open science

Introduction to Lexis in Languages for Specific Purposes (LSP)

Marion Charret del Bove, Philippe Millot

► **To cite this version:**

Marion Charret del Bove, Philippe Millot. Introduction to Lexis in Languages for Specific Purposes (LSP). Lexis in Languages for Specific Purposes (LSP), 2018, 10.4000/lexis.1237 . hal-01979755

HAL Id: hal-01979755

<https://hal.science/hal-01979755>

Submitted on 13 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Lexis

Journal in English Lexicology

11 | 2018

Lexis in Languages for Specific Purposes (LSP)

Introduction

Marion Del Bove et Philippe Millot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lexis/1237>

ISSN : 1951-6215

Éditeur

Université Jean Moulin - Lyon 3

Référence électronique

Marion Del Bove et Philippe Millot, « Introduction », *Lexis* [En ligne], 11 | 2018, mis en ligne le 30 avril 2018, consulté le 16 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/lexis/1237>

Ce document a été généré automatiquement le 16 décembre 2018.



Lexis is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

Introduction

Marion Del Bove et Philippe Millot

- 1 En dépit des apparences, articuler les notions de lexique et de langue de spécialité n'est pas chose aisée. En effet, d'un point de vue général, le lexique relève de la langue en tant que système. Pour les générativistes, le lexique est l'un des éléments de la composante de base de la grammaire (Dubois *et al.* [2002 : 283]). Il en est de même pour les spécialistes de la linguistique systémique fonctionnelle qui considèrent le lexique comme une facette du système de la lexico-grammaire contribuant au potentiel signifiant d'une langue [Halliday & Matthiessen 2004]. Dans ce cadre, l'unité lexicale est étudiée pour les rapports qu'elle entretient avec le système de la langue, qu'il s'agisse de rapports sémantiques (synonymie, hyperonymie, antonymie, etc.) ou de rapports syntagmatiques (flexion et degrés de délicatesse). En d'autres termes, le lexique est un concept relativement indépendant des domaines spécialisés en ce qu'il comprend l'ensemble des potentialités lexicales d'une langue quel que soit le domaine en question (le droit, la médecine, les affaires, etc.). À première vue donc, la pertinence du concept de lexique pour rendre compte d'une langue de spécialité s'amenuise à mesure que le degré de spécialisation augmente et que la terminologie gagne en puissance. La plupart des travaux qui portent sur l'anglais de spécialité montrent qu'un critère fondamental de démarcation entre une variété spécialisée (anglais juridique, anglais médical, anglais des affaires, etc.) et l'anglais dit « général », et à l'intérieur-même des variétés spécialisées, se situe au niveau des termes.
- 2 Pourtant, le numéro 11 de *Lexis* tend à montrer que la projection d'un regard lexical sur les variétés spécialisées peut clairement contribuer à leur caractérisation. Une première caractéristique concerne la porosité des langues au sein de mêmes domaines spécialisés. Cette porosité apparaît de manière tout à fait spectaculaire en médecine et en droit où, dans les deux cas, la conquête normande des îles britanniques a façonné le lexique anglais à tel point que certains mots, encore en usage aujourd'hui, sont devenus des termes historiques. Une deuxième caractéristique concerne la porosité des domaines spécialisés entre eux, notamment dans les domaines relativement nouveaux où le lexique puise dans le substrat conceptuel de domaines connexes. Tel est le cas du français de l'orthophonie, dont le lexique provient en grande partie des domaines de la santé, de la communication

ou encore des sciences du langage. Une troisième caractéristique est le fait que les lexiques sont régulièrement marqués par la présence d'individus dont certains ont donné leur nom à des lois ou des pans entiers de la connaissance. Enfin, la quatrième caractéristique concerne la prégnance des situations concrètes d'échanges qui tendent à structurer le lexique tout en générant des mécanismes de création lexicale. Par exemple, les militaires américains sont si fréquemment exposés aux situations d'urgence et à la nécessité d'employer un langage codé que les abréviations et autres métaphores opaques sont pléthores dans leur discours. Il est par ailleurs intéressant de voir que si la plupart des phénomènes de création lexicale à l'œuvre dans les domaines spécialisés s'inscrivent dans le cadre général des mécanismes logogénétiques traditionnels, certains domaines pourraient être à l'origine de catégories logogénétiques spécifiques tels que les « fictitious idioms » observés par Anthony Saber [ce numéro] dans l'armée américaine.

- 3 En outre, la question du lexique en langue de spécialité est indissociable du concept de corpus comme échantillon représentatif d'un système linguistique, qu'il s'agisse d'une langue ou d'une variété de langue. Les chercheurs qui s'intéressent aux problèmes lexicaux d'une langue de spécialité sont nombreux à consulter les corpus existants, par exemple en droit (corpus of US Supreme Court Opinions, EUR-Lex Corpus), ou en médecine (corpus médical français du CRCT, projet INTERMEDE). D'autres constituent leur propre corpus de données langagières orales ou écrites comme l'ont fait Brin-Henry *et al.* [ce numéro] dans le domaine de l'orthophonie. Des méthodes rigoureuses d'analyse qualitative et quantitative sont élaborées et appliquées grâce à des outils d'édition de données (transcription, nettoyage, formatage, encodage, etc.), d'annotation des textes constitutifs du corpus à l'aide des logiciels adéquats (Treetagger [Schmid 1994], Wordmapper de GrimmerSoft, Zoom de Acetic, LexiQuest de SPSS, TextMiner de SAS) et d'outils quantitatifs (SpadT, Sphinx-Lexica, Alceste, Tropes, Decision Explorer, NVivo). Le corpus et les outils d'analyse qui lui sont traditionnellement associés permettent alors, et à une échelle relativement grande, d'échantillonner une langue de spécialité afin d'en dégager, entre autres éléments, des listes exhaustives d'items lexicaux ou lexicogrammaticaux qui représentent le champ lexical d'un domaine. Ces analyses sont menées pour évaluer, en autres, si certaines unités linguistiques peuvent être considérées comme centrales ou non dans un discours professionnel. La configuration d'un champ donné, notamment à travers les schémas de fréquence, sa cohésion, c'est-à-dire les liens que les items entretiennent entre eux, et plus particulièrement les rapports que ces items entretiennent avec les termes d'un domaine spécialisé donné, peuvent clairement contribuer à la caractérisation d'une variété spécialisée.
- 4 À travers leurs contributions, les auteurs du numéro 11 de la revue *Lexis* s'attachent également à déterminer dans quelle mesure le lexique permet la caractérisation des langues de spécialité. Cette interrogation constitue le fil directeur de l'article d'**Isabelle Richard**, « Is legal lexis a characteristic of legal language », puisqu'elle s'interroge sur le caractère spécialisé du lexique juridique en langue anglaise. Défini comme l'ensemble des unités lexicales utilisées par le droit à des fins communicatives, le lexique juridique anglais se caractérise par des phénomènes d'emprunts de trois types présentés dans cette contribution. Il s'agit, en premier lieu, de l'emploi de mots étrangers (avec ou sans changement morpho-syntaxique) directement dans la langue juridique anglaise. L'auteure expose les raisons historiques qui ont conduit à l'emprunt de mots latins ou venant du vieux français par exemple. Un tel phénomène renforce alors l'hypothèse selon laquelle le lexique juridique serait « spécialisé ». En second lieu, Isabelle Richard analyse

les unités lexicales issues d'un autre domaine que celui du droit et attire l'attention du lecteur sur les deux phénomènes sémantiques en jeu dans cette situation : soit le lexique est considéré comme sourcier (*source-oriented lexis*) car le sens de la langue source y est préservé, soit le lexique est qualifié de cibliste (*recipient-oriented lexis*) lorsque le droit attribue aux emprunts un sens juridique spécifique. En dernier lieu, l'emprunt d'unités lexicales d'un système de *common law* à un autre est examiné par l'auteure. Elle souligne la présence de faux amis et des différences de signification en langue juridique anglaise et américaine. La première conclusion tirée de ses travaux est que la signification juridique d'un mot emprunté dépend majoritairement du contexte dans lequel ce mot est employé, à l'exception de ceux qui sont utilisés exclusivement en langue juridique anglais tels les adverbess juridiques « hereinafter », « hereunder », « heretofore », etc. Finalement, Isabelle Richard consacre une dernière partie aux problèmes d'interprétation et de communication qui surgissent face à ces phénomènes d'emprunts lexicaux, principalement en présence d'hyperonymes ou de mots ambigus (*weasel words*), par exemple l'adjectif « reasonable ». L'auteur conclut sur le fait que le caractère polysémique du lexique juridique anglais en renforce la complexité, ce qui nécessite une constante analyse du contexte (contractuel, législatif ou judiciaire). Le lexique juridique, en répondant aux exigences communicationnelles du domaine juridique, serait donc bien un trait caractéristique du langage du droit.

- 5 Dans la contribution suivante, **Anthony Saber** dresse un répertoire approfondi des phénomènes de développement d'un lexique spécialisé afin de mieux connaître le domaine concerné et ses évolutions. Ainsi, l'article « Lexicogenic matrices and institutional roles of U.S. military jargon » touche-t-il au domaine de l'anglais militaire. L'auteur y décrit le lexique spécialisé des militaires américains comme polyforme, comprenant un technolècte officiel, des nomenclatures techniques, des codes tactiques et un jargon riche et diversifié. C'est ce jargon, composé de 190 items lexicaux, qui fait l'objet d'une analyse selon une approche inductive menée par Anthony Saber dans le but d'établir une nouvelle typologie des matrices lexicogéniques du jargon militaire américain. Il recense cinq catégories principales de matrices d'ordre sémantique (sémantisation, resémantisation, emploi de métonymies, de métaphores, de paronymes et d'euphémismes), morphologique (procédés d'affixation, de troncation, d'abréviation, de dérivation, d'amalgamation et présence de mots-valises), phonologique (onomatopées, rimes et parallélismes) et phraséologique. Cette étude permet à l'auteur non seulement de caractériser les mécanismes en jeu dans la genèse du jargon militaire, mais aussi d'identifier les six rôles institutionnels joués par le jargon militaire américain, à savoir : instrument de cohésion sociale ; porteur d'une charge humoristique, de jugement négatif sur l'institution militaire ou de stéréotypes liés à la condition de soldat, ou encore de récits implicites ; code verbal et signe de reconnaissance entre membres d'une même communauté militaire. Anthony Saber nous livre finalement un « diagramme de rôles » afin de mieux visualiser la part respective des six fonctions évoquées.
- 6 La troisième contribution examine le phénomène d'apparitions de mots nouveaux dans le domaine spécialisé de la médecine. **Pascaline Faure** traite de l'analyse lexicologique de la terminologie française dans la langue actuelle de la médecine et s'attache à replacer dans une perspective historique les différents apports du français à l'anglais médical. Il s'agit de l'un des premiers travaux qui tend à montrer que l'anglais n'a pas toujours dominé cette variété, en étudiant l'ensemble des mots empruntés au français et utilisés de nos jours en anglais de la médecine. Défini comme un « transfer or copying processes,

whether they are due to native speakers adopting elements from other languages into the recipient language, or whether they result from non-native speakers imposing properties of their native language onto a recipient language » (Haspelmath & Tadmor [2009 : 36]), l'emprunt est, selon l'auteure, l'une des caractéristiques de l'anglais de la médecine. Cette contribution dresse un état des lieux de ce phénomène d'emprunt au français dans l'élaboration et le développement du lexique médical anglais et inclut en annexe un tableau recensant tous les termes d'origine française rencontrés dans le cadre de cette étude. Pour cela Pascaline Faure décrit tout d'abord l'origine des mots issus du vieux français via l'anglo-norman et apparus à la suite de la conquête de Guillaume le Conquérant, comme, par exemple, le nom de certaines maladies infectieuses ou mentales et d'autres termes d'anatomie, de pharmacologie ou de chirurgie. En second lieu, elle souligne l'arrivée, entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XX^e, de mots français en (neuro) psychiatrie, chirurgie, gynécologie-obstétrique, et dans une moindre mesure en dermatologie et physiothérapie. L'auteure recense 231 personnes d'origine française qui ont donné leur nom à une maladie, un instrument, une technique ou une partie anatomique employée de nos jours en anglais médical. Le tableau en annexe de l'article recense le nom des Français ou des personnes qui ont conduit leurs recherches en France ainsi que leur domaine de spécialité. Les mots les plus importants sont passés en revue dans cette étude, mettant en exergue le phénomène d'éponymie : le langage de la médecine reflète l'importance de grands noms d'anatomistes, docteurs et chirurgiens français qui ont marqué l'histoire de leur domaine par une découverte révolutionnaire. Le recours à l'éponymie s'explique également, selon Pascaline Faure, par la nécessité d'établir une distinction entre plusieurs variantes d'un même instrument ou de donner des noms aux syndromes et aux maladies qui sont plus courts et moins péjoratifs que leur description scientifique.

- 7 C'est à une seconde question que tentent de répondre les auteurs de la contribution « Etude lexicométrique des termes centraux dans un corpus d'articles scientifiques en orthophonie : comment extraire, puis organiser, le lexique d'une langue de spécialité ? ». **Frédérique Brin-Henry**, **Évelyne Jacquy** et **Sandrine Ollinger** s'intéressent au discours professionnel et scientifiques des orthophonistes et rendent compte, en vue de la publication de la quatrième édition du *Dictionnaire d'orthophonie* en 2018, de leurs travaux de recherche sur l'identification d'unités lexicales révélatrices des pratiques de cette communauté spécialisée. Une liste de 21 unités lexicales (UL) a été dressée et soumise à un panel d'experts du domaine qui se sont prononcés sur le caractère spécifique des termes retenus. Puis, les auteurs présentent les résultats d'un traitement du corpus OrthoCorpus grâce aux fonctionnalités de la plateforme de textométrie TXM par le biais de laquelle les concordances à droite et à gauche de chacune de ces UL ont été examinées afin de dégager des tendances en termes de richesse et variétés des dépendances syntaxiques et sémantiques. La dernière étape de traitement des données a consisté en l'extraction et l'analyse de segments répétés ayant pour pivot chacune des huit UL finalement sélectionnées. Cependant, les auteurs concluent que ces différentes étapes n'ont pas permis de répondre totalement à l'extraction de critères francs concernant le caractère central des termes mais, pour six UL, de dégager trois sous-groupes : bilan-diagnostic, articulation-expression, et domaine-problème. Quatre unités lexicales ont toutefois été établies comme centrales : « bilan », « diagnostic », « articulation » et « expression ». Comme l'indiquent les auteures, ces UL sont utilisées pour décrire les capacités des patients et évoquer l'évaluation de ces capacités, deux secteurs relevant clairement du domaine spécialisé de l'orthophonie.

- 8 En dernier lieu, l'objet de ce numéro de *Lexis* vise à apporter des éléments de réponse aux questions de fond posées par l'idée de lexique dans les langues de spécialité et la visée didactique de l'analyse lexicale ou lexico-grammaticale des langues de spécialité. Comment utiliser le lexique à des fins d'enseignement-apprentissage d'une langue de spécialité ? Définie pour l'anglais par la commission de la SAES comme « l'expression d'un domaine spécialisé dans la langue » (Commission formation de la SAES [2011 : 3]), la langue de spécialité possède potentiellement un lexique (spécialisé) qui peut être considéré comme un élément constitutif de la compétence lexicale dans une langue et forme à ce titre un objet d'étude légitime pour la didactique des langues de spécialité. C'est l'objectif de la contribution de **Eleftheria Dogoriti**, **Georges Iseris** et **Theodore Vyzas**, « Médiation linguistique et activités de traduction dans l'enseignement des langues de spécialité : une pratique didactique revisitée ». Cet article présente une démarche exploratoire ayant eu lieu dans un département LEA et prenant appui sur les descripteurs du CECR récemment développés pour la médiation linguistique. La démarche scientifique vise la dynamique de la combinaison des activités et des stratégies de médiation en cours de langue de spécialité avec des activités de traduction spécialisée en vue d'une amélioration de l'acquisition du lexique spécialisé. Les auteurs s'intéressent d'abord au statut de la traduction pédagogique en cours de langue de spécialité afin de montrer que l'introduction de la médiation linguistique en tant qu'aspect de la traduction pédagogique constitue une approche progressive et différenciée des activités de traduction et revisite le rôle de la traduction en didactique des langues. Dans un second temps, les auteurs procèdent à une proposition didactique en émettant l'hypothèse que les activités de médiation dans un cours de langue de spécialité fonctionnent en complémentarité avec le cours de traduction spécialisée renforçant la compréhension et l'acquisition du lexique spécialisé.
-

BIBLIOGRAPHIE

Corpus médical français du CRTT, http://perso.univ-lyon2.fr/%7Emaniezf/Corpus/Corpus_medical_FR_CRTT.htm

Corpus of US Supreme Court Opinions, <https://corpus.byu.edu/scotus/>

DUBOIS Jean *et al.*, 2002, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.

EUR-Lex Corpus, <https://www.sketchengine.eu/eurlex-corpus/>

HALLIDAY M.A.K. & MATTHIESSEN Christian, 2004, *An introduction to functional grammar*, Hodder Education.

HASPELMATH Martin & TADMOR Uri, 2009, *Loanwords in the World's Languages: A Comparative Handbook*, De Gruyter Mouton.

SCHMID Helmut, 1994, "Part-of-speech tagging with neural networks", in JOSHI Aravind K. & SRINIVAS Bangalore, *Proceedings of the 15th conference on Computational Linguistics - Volume 1*, University of Michigan.

AUTEURS

MARION DEL BOVE

Université Jean Moulin Lyon 3
marion.del-bove@univ-lyon3.fr

PHILIPPE MILLOT

Université Jean Moulin Lyon 3
philippe.millot@univ-lyon3.fr